

LA COMMUNAUTÉ

Aristote pensait que l'homme qui vit naturellement en dehors du contact de ses semblables est « ou un être dégradé ou au-dessus de l'humanité »¹. Il appelait « Cité » la ville-état qui représentait pour lui la communauté politique la plus accomplie, dans le prolongement naturel de la communauté familiale et de la société villageoise. La vie communautaire constituait donc pour lui un fait de nature à l'origine et au fondement de toute association politique durable.

La pensée moderne et contemporaine, cependant, a depuis clairement distingué les domaines : la notion de « communauté » est réservée à diverses formes de groupements humain fondés sur des liens naturels (liens du sang), culturels, historiques ou religieux alors que l'« Etat » désigne une entité juridique supposant un organe du pouvoir en théorie séparé des diverses communautés qui peuvent y cohabiter, et que la notion de « Société », de plus en plus flottante, relève davantage du domaine des échanges économiques.

Dans ses usages contemporains, d'ailleurs, le mot communauté souffre d'une relative polysémie. Ainsi il peut désigner, classiquement, la communauté familiale, villageoise ou religieuse, mais aussi une commune orientation sexuelle (la « communauté gay »), la pratique d'une même langue ou d'un même dialecte, ou plus généralement l'appartenance à une même culture, en générale minoritaire dans un pays donné. C'est à cette dernière signification que correspond le mot « communautarisme »

qui désigne la doctrine visant à promouvoir l'organisation de la société par la cohabitation de communautés distinctes ayant leurs propres normes et valeurs, doctrine s'opposant à l'universalisme des valeurs républicaines de tradition française.

En un sens un peu élargi, on trouve aussi le mot dans certaines expressions juridiques ou institutionnelles héritées de l'histoire ou inventées justement pour souligner l'appartenance à une même institution, une même histoire locale : on parle ainsi de « communauté de communes » rassemblant diverses communes voisines ou de « communauté éducative » pour désigner l'ensemble des jeunes et adultes participant à la « vie scolaire » d'un lycée.



En outre, le mot « communauté » retrouve ces dernières années, à la faveur du développement d'internet, un usage fréquent et paradoxal : il désigne facilement des groupes virtuels d'individus partageant les mêmes intérêts, utilisant les mêmes outils, ou même jouant aux mêmes jeux, même si par définition ces individus ne se sont jamais physiquement rencontrés.

Face une telle diversité d'usage du mot « communauté », il convient de tenter de dessiner les contours de cette notion, et surtout d'indiquer ce que ce peut signifier pour nous maintenant « faire partie d'une communauté ».

¹ Aristote, Politique I, 2

L'attachement à un « patrimoine » commun

Comme le suggère la construction du mot (*cum -munus*), la communauté est d'abord constituée d'un groupe de personnes partageant quelque-chose, mais ce « quelque-chose » peut autant relever d'un registre moral ou spirituel que du registre matériel. D'un point de vue juridique la communauté est un concept du droit qui désigne ainsi un groupe de personnes possédant et jouissant de façon indivise d'un patrimoine en commun. Mais si l'on parle de la communauté linguistique des italiens vivant à Orléans, ou de la communauté paroissiale de Chilleurs aux Bois, alors ce qui est « en commun » n'est pas matériel, mais culturel ou spirituel.



Néanmoins, entre ces diverses acceptions, le mot communauté suggère toujours la notion, fusse au sens métaphorique, d'un patrimoine commun, voire d'une histoire commune. A la différence de l'association (association de la loi de 1901 ou autre) du syndicat et même du parti politique qui impliquent la participation volontaire à un projet collectif parfois monté de toute pièce, la communauté semble se nourrir d'abord d'une histoire d'abord reçue, même si la vie communautaire suppose ensuite l'implication de ses membres. C'est sans doute pour cela que la notion de

communauté est parfois associée à celle de dette :

« La communauté n'est pas une propriété, un plein, un territoire à défendre et à isoler de ceux qui n'en font pas partie. Elle est un vide, une dette, un don (tous sens de *munus*) à l'égard des autres et nous rappelle aussi, en même temps, à notre altérité constitutive d'avec nous-mêmes »².

L'implication des membres de la communauté

C'est pour cela que les membres d'une communauté, même s'ils ont reçu cette communauté en héritage « sans rien demander », sont sensés s'y impliquer d'une façon ou d'une autre, selon le schéma « héritage-transmission » : ce qu'ils y ont reçu, ils ont en principe à cœur de le transmettre à leur tour aux générations suivantes. C'est ainsi que les membres d'une communauté villageoise ont à cœur de transmettre la mémoire d'un village aux jeunes générations, et que lors des grandes commémorations on reparle de la « communauté nationale » plutôt que de l'« Etat » et des « citoyens ». Une véritable solidarité s'instaure donc au sein de la communauté, mais qui sera donc autant « verticale » (à travers les générations) que « horizontale » (au sein d'une même génération). Au sein d'un grand lycée de l'agglomération d'Orléans³, par exemple, on a pu voir apparaître des systèmes de « tutorat » par lesquels les lycéens plus âgés accueilleraient les plus jeunes : de

² Roberto Esposito, *Communitas. Origine et destin de la communauté* (trad. de l'italien par Nadine Le Lirzin), Paris P.U.F coll. « Les Essais du Collège International de Philosophie », 2000.

³ Lycée Jacques Monod de St Jean de Braye, année scolaire 2013-2014

telles initiatives font vivre la « communauté éducative ».

L'attente des membres de la communauté

C'est en raison de cette double solidarité des membres de la communauté que chacun de ses participants se trouve aussi en position légitime d'attente vis-à-vis de cette communauté. Le mot « membre », d'ailleurs correspond à la fameuse métaphore du « corps » qui a été largement reprise par les premiers auteurs chrétiens, mais aussi dans le domaine politique. Il y aurait une véritable « organicité » au sein de la communauté : celui qui s'en prendrait à l'un de ses membres s'attaquerait à toute la communauté, et inversement ce qui pourrait affaiblir la communauté affaiblirait chacun de ses membres. Chacun attend donc de la communauté à laquelle il appartient une certaine protection, un accueil, et même une reconnaissance qui vont au-delà du simple caractère juridique et social. Ceci est évident au sein de la communauté familiale, mais se vérifie aussi dans les communautés paroissiales, ou les diverses « communautés fraternelles de foi » qui font vivre le tissu chrétien.

La communauté dans le monde chrétien

La question qui se pose au sujet de la communauté dans le monde chrétien concerne le fondement de cette communauté : alors que les grecs comme Aristote pensaient la communauté comme fondée en nature, que les modernes parlent plutôt d'un ordre politique fondé sur la notion de « contrat social » et donc d'adhésion individuelle et volontaire, sur quoi se fonde une communauté en

contexte chrétien ? Nous connaissons la réponse de St Paul, apostrophant vivement les membres de la communauté de Corinthe, qui se réclamaient les uns de Paul, les autres d'Apollos, les autres de Céphas. : « Le Christ est-il divisé » ?⁴. Le membre d'une communauté chrétienne, quelle qu'elle soit, est donc d'abord « au Christ », avant que de se réclamer d'une histoire ou d'une sensibilité particulière : « Si quelqu'un est persuadé d'appartenir au Christ, qu'il s'en rende compte une bonne fois : s'il est au Christ, nous aussi »⁵ s'exclame ainsi l'apôtre dans sa deuxième épître aux mêmes corinthiens.

Ce fondement étant posé, le monde chrétien a vu éclore toutes sortes de « communautés », à travers les communautés religieuses proprement dites, mais aussi les paroisses, les divers mouvements comme par exemple la « Communauté Emmaüs ». Reste à chacun à trouver l'enracinement communautaire auquel il se sent le plus appelé, à moins que la communauté ne l'ait elle-même déjà interpellé, comme ce fut le cas pour le jeune Augustin dans l'Eglise d'Hippone un jour de l'hiver 390-391...⁶

Bernard Obellianne
Professeur de philosophie

⁴ 1 Co 1, 13

⁵ 2 Co 10, 7

⁶ Venu à Hippone pour y rencontrer un ami qui désirait l'entretenir de sa vocation monastique, Augustin y fut choisi comme prêtre « par acclamation de la foule », lorsque le vieil évêque Valère déclara dans son prêche qu'il lui fallait un prêtre capable de le seconder !